



## **LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE DE TRIATHLON**

*Maison Régionale des Sports  
2 avenue de l'Université / 33400 – TALENCE*

---

Les membres de l'association se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire Elective, sur convocation du Président, le 03 mars 2018, au CAMPUS ATLANTICA (24 Avenue Virecourt, 33370 Artigues-près-Bordeaux)

14H00 : Accueil et émargement.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés (annexe 1).

Nombre de membres présents ou représentés = 46 membres (Quorum = 44)

Nombre de voix = 264 voix (Quorum = 195)

Le quorum étant atteint, les assemblées peuvent valablement délibérer (ordre du jour en annexe 2 et 3).

### **PROCES VERBAL**

## **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Le 03 mars 2018 à 14h

### **1) Examen et approbation de la fusion le 03 mars 2018 des Ligues AQUITAINE, POITOU-CHARENTES, LIMOUSIN et NOUVELLE AQUITAINE, ainsi que du traité de fusion correspondant.**

Vote : approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Les 3 Présidents des Ligues, dissoutes le matin même, signent le traité de fusion (annexe 4) ; la Ligue de la Nouvelle Aquitaine vient en lieu et place des droits des trois anciennes Ligues dissoutes.

De cette approbation de fusion, en découle un changement de titre de l'association transitoire dite « STRUCTURE DE COORDINATION ALPC ». Celle-ci devient donc la « LIGUE RÉGIONALE DE TRIATHLON ET DES DISCIPLINES ENCHAÎNÉES » à compter du 03 mars 2018.

**Envie de différence ? Vibrez Triathlon !**

**PROCES VERBAL**  
**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET ELECTIVE**

Le 03 mars 2018 à 14h30

**1) Vote des coût 2019** (Annexe 5)

Même version des coûts que ceux de 2018.

*Questions de Frédéric GOUMARD, Président du SAGC Cestas Triathlon :*

« Que sont les 20 euros des frais de dossier des mutations ? »

C'est une taxe de la FFTRI, contribuant aux produits fédéraux pour financer la masse salariale fédérale.

*Question de Jérôme LE DAVADIC, de « BRIVE TRIATHLON » :*

Précision sur les frais de formation : Pourquoi cet argent transite-t-il par la FFTRI ?

*Question de Pascal BOYER, de « AST TRIATHLON » :*

Qu'en est-il des pass-compétitions ?

Philippe LESCURE, Président de la FFTRI, annonce une réforme des pass-compétitions, une harmonisation des pass-compétitions sur l'ensemble du territoire. Les différences entre Ligues conventionnées et non/conventionnées n'existeront plus.

Les parts Ligue / FFTRI remontent à l'année 1992, année de réforme financière, pour pallier à un grand déficit et garantir des produits fédéraux. Philippe LESCURE en fait l'historique.

**Vote** : Adopté à la majorité

Abstention = 9 voix (SAGC TRIATHLON + TRIATHLE 86)

**2) Approbation du budget prévisionnel 2018**

Raphaël BALAGUER reprend ligne par ligne le budget prévisionnel 2018 (Annexe 6).

Enumère les dépenses liées aux différentes actions de la Ligue, tels que l'achat de matériel, d'équipements ou le suivi médical pour les jeunes d'ARTEA puis d'ARTENA à hauteur de 200€ par athlètes.

Les sessions 2019 des formations BF4 et BF5 débuteront début octobre 2018.

Les comptes produits sont également revus dans le détail.

*Céline VIREPINTE, Présidente de « ONE 2 TRI » et Présidente du CD33 :*

Elle souligne le besoin d'avoir des financements (et non des subventions) de la part de la FFTRI vers les Comités départementaux de Triathlon.

Le gain des pass-compétitions pose la question de l'augmentation des non-licenciés.

*Pierre BAUDE, Président du CD64 :*

Question sur les ratios entre les budgets Ligues et CD.

On atteint un dimensionnement où les Comités Départementaux vont avoir un rôle à jouer.

Le maillage des territoires se fera par étape.

**Vote** : Approuvé à la majorité

Abstention : 11 voix (Brive Triathlon).

### **3) Nomination d'un Contrôleur aux Comptes**

Huguette FAUBERT élue à l'unanimité.

### **4) Élections du Conseil d'Administration avec scrutin de liste**

Liste composée de personnes originaires des trois ex-territoires (sept personnes d'Aquitaine, cinq du Poitou Charentes et trois du Limousin).

Mixité affirmée.

Présentation des quinze candidats.

#### **Vote à main levée (sur demande expresse et unanime de l'Assemblée Générale) :**

Liste « Alain COURPRON » élue à l'unanimité.

### **5) Élection des représentants des clubs de la Ligue Nouvelle Aquitaine à l'AG Fédérale du 07 avril 2018**

**Vote :** Total des voix = 862 voix (dont un bulletin « NUL »)

Répartition des voix par candidat :

Raphaël BALAGUER = 179 voix

Alain COURPRON = 211 voix

Jean Jacques GAUTHIER = 206 voix

Jérôme LE DAVADIC = 241 voix

Damien PALLUET = 186 voix